



Assemblée générale

Distr. limitée
4 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Point 60 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Projet de décision déposé par le Président

Question de Gibraltar

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 65/521 du 10 décembre 2010 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984¹, et à Madrid le 27 octobre 2004, et notant la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du Processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

a) Demande instamment aux deux gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar;

b) Se félicite que les participants continuent d'être attachés au Forum trilatéral pour le dialogue et qu'ils aient exprimé la volonté de progresser dans les six nouveaux domaines de collaboration annoncés en 2009.

¹ A/39/732, annexe.

